

L'autopartage prend ses marques

Mutualiser un pool de véhicules permet de réaliser des économies sur les factures de taxis et de location courte durée.

« Nous avons trois véhicules en autopartage à Gennevilliers et deux à Lyon. À Gennevilliers, nous avons pu restituer la moitié des 20 véhicules qui composaient notre pool auparavant. Notre volonté est d'aller encore plus loin et de supprimer complètement ce pool. Avec un seul véhicule en autopartage, nous pouvons répondre aux besoins de 7 à 9 collaborateurs. » Benoît Goffaux, directeur de la relation fournisseurs d'Alma Consulting, illustre par son expérience les avantages de l'autopartage. Une étude menée en 2009 par le cabinet-conseil Olivier Wyman estime le potentiel de l'autopartage à 200 000 véhicules et plus de 700 000 utilisateurs, soit un peu plus de 1 % de la population française. Mais le marché français accuse un sérieux retard par rapport à la Grande-Bretagne et aux Pays-Bas et, surtout, à l'Amérique du Nord où cette solution générerait 130 millions d'euros en 2008.

Selon les consultants, un véhicule en autopartage permet de remplacer 15 voitures attribuées. Dédiées au départ au grand public, les solutions proposées, comme celle de Caisse Commune, acteur historique, s'intéressent aujourd'hui à la clientèle des entreprises. À titre d'exemple, Okigo (association d'Avis et de Vinci Park) et Mobizen (filiale de Veolia Transport) s'intéressent désormais à la clientèle des entreprises à travers des abonnements spécifiques. D'autres acteurs se sont focalisés sur ce segment de marché. C'est le cas de Carbox. Créé en 2007 par Benoît Chatelier et Alexandre Crosby, ce spécialiste de l'autopartage propose différentes solutions accessibles sur les parkings des entreprises. Au total, selon l'Observatoire du véhicule d'entreprise, tous segments confondus, une vingtaine d'acteurs se partage le marché français.

« La technologie employée est toujours la même, explique Alexandre Crosby. Un boîtier embarqué permet au collaborateur qui dispose d'un badge équipé d'une puce et a réservé le véhicule sur Internet d'ouvrir la porte, puis de la fermer quand il le rend. Le boîtier relève les kilomètres parcourus grâce à un GPS et remonte l'information à un serveur via les réseaux de la téléphonie mobile. D'autres informations comme le niveau des batteries et de carburant sont transmises via le même canal. La réelle valeur ajoutée vient des applications développées par les différents acteurs pour la réservation, la facturation... » Et les économies à réaliser sont bien réelles : Carbox avance un gain de 50 à 70 % par rapport au budget de taxi. De plus, l'autopartage est moins onéreux qu'un système de navettes qui est généralement sous-utilisé.

Dans le cas de véhicules de service, recourir à l'autopartage permettrait de réduire de 30 % le périmètre de la flotte. Enfin, avantage décisif pour de nombreuses entreprises, les émissions de CO2 partent à la baisse grâce à l'optimisation de la flotte et au référencement de véhicules plus sobres.

De multiples bénéfices

Autre acteur, Mobility Tech Green propose l'ensemble des technologies nécessaires au déploiement d'une solution d'autopartage. Implantée à Rennes, elle a déjà équipé une dizaine d'entreprises. Didier Houal, directeur général, cite l'exemple de l'un de ses clients qui

a divisé par deux le prix de revient kilométrique de ses déplacements par rapport à sa flotte classique.

Autre avantage, l'entreprise offre à ses collaborateurs un véhicule qui peut être loué à l'heure du déjeuner ou pour un week-end. Cette alternative leur permet de se passer d'un véhicule personnel. Plus intéressant financièrement que la location courte durée, l'autopartage est également plus pratique puisque les collaborateurs n'ont pas à se déplacer dans une agence. Ils prennent et restituent le véhicule sur le parking de l'entreprise. Économique et éco responsable, l'autopartage constitue également un service supplémentaire pour les collaborateurs et permet de les fidéliser. Un avantage de poids dans des secteurs où les compétences se font rares.

« Un véhicule en autopartage permet de remplacer 15 voitures attribuées à des collaborateurs. »

Cette mutualisation permettrait de réduire de 30 % le périmètre d'une flotte de véhicules.

Article tiré du FIGARO le 11 mai 2010, par Christine Lagoutte